



Bruxelles en Direct

N° 6 - juin 2005

Dans ce numéro

L'Europe par thème

<u>Aides d'état</u>	Aménagement de l'aéroport Karlsruhe/Baden-Baden La Commission présente sa nouvelle politique Financement de la Chaîne française d'information internationale Dépollution du Rhin
<u>Agences de l'Union européenne</u>	Inauguration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments Création de l'Agence européenne Ferroviaire Nouvelle agence européenne des frontières Proposition d'Agence des droits fondamentaux
<u>Agriculture</u>	Davantage de crédits de développement rural
<u>Elargissement</u>	La Commission met en garde la Bulgarie et la Roumanie
<u>Emploi et affaires sociales</u>	2006 : année européenne de la mobilité des travailleurs 2007 : année de l'égalité des chances pour tous
<u>Energie</u>	Un pas en avant pour les RTE
<u>Espace</u>	Future politique spatiale européenne
<u>Justice et affaires intérieures</u>	Le système d'information Schengen II Les Suisses disent oui à Schengen
<u>Perspectives financières</u>	Constat d'échec au Sommet européen des 16 et 17 juin
<u>Politique de voisinage</u>	Accord de stabilisation et d'association en discussion avec la Serbie-Montenegro Lancement du plan d'action UE/Jordanie
<u>Politique régionale</u>	Danuta Hübner promeut la valeur ajoutée de l'Objectif 2 en France
<u>Relations extérieures</u>	Accord de Cotonou révisé Vers un accord de partenariat transatlantique
<u>Santé</u>	Carte européenne d'assurance maladie
<u>Services</u>	Poursuite des travaux sur la directive « services »
<u>Société de l'information</u>	Adoption de l'initiative « i2010 »
<u>Transports</u>	Un milliard d'€ pour Galileo
<u>Institutions et organisation régionales européennes</u>	
<u>Conseil de l'Europe</u>	50^{ème} anniversaire de la première session plénière de l'Assemblée de l'UEO
<u>Langues</u>	La gaélique, future langue officielle de l'Union européenne
<u>Lobbying</u>	Et les français ?
<u>Parlement européen</u>	Salaire des députés européens



L'Europe par thèmes

AIDES D'ETAT

Aménagement de l'aéroport Karlsruhe/Baden-Baden

Le projet d'aménagement de l'aéroport de Karlsruhe/Baden Baden a reçu, le 6 juin, un feu vert conditionnel de la Commission européenne, « en raison de l'intérêt public majeur » que représente ce projet. La Commission exige que toutes les mesures compensatoires nécessaires soient prises suffisamment tôt pour garantir le maintien de la cohérence globale du site d'intérêt communautaire (au titre du réseau Natura 2000) de Baden-Airport.

Les autorités allemandes avaient soumis leur projet à l'approbation de la Commission, conformément aux obligations reprises dans la Directive 92/43/CEE sur la protection des habitats naturels. Elles ont admis que les pelouses de Nardus, type d'habitat prioritaire au titre de la directive « Habitats », souffriront beaucoup de l'extension prévue de cet aéroport qui menace le maintien en état de cette zone protégée.

Toutefois, il est également reconnu que c'est précisément grâce à l'exploitation aérienne existante et aux mesures d'entretien prises que ce type d'habitat existe. Des mesures compensatoires (remise en état après intervention temporaire, aménagement de nouvelles zones, revalorisation de certains sites et création de biotopes de transition) ont donc été prévues pour faire en sorte que la superficie de l'habitat concerné ne soit pas amputée et que la cohérence globale de ce site Natura 2000 ne soit pas compromise.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AIDES D'ETAT

La Commission présente sa nouvelle politique

Comme annoncé, la Commission européenne a présenté mardi 7 juin son Plan d'action sur les aides d'Etat exposant les grandes lignes de la réforme exhaustive qu'elle compte entreprendre dans les cinq prochaines années.

La Commission explique comment elle compte utiliser les financements publics pour encourager les Etats membres à contribuer à la réalisation de la stratégie de Lisbonne, en concentrant les aides sur l'amélioration de la compétitivité de l'industrie et sur la création d'emplois durables (plus d'aides pour la R&D, l'innovation et le capital-investissement destiné aux petites entreprises).

Le plan d'action repose sur les éléments suivants :

- des règles d'Etat qui faussent moins la concurrence et qui soient mieux ciblées afin que l'argent public soit utilisé de façon efficace, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité économique, de générer plus de croissance et d'emplois durables, d'augmenter la cohésion sociale et régionale, d'améliorer les services d'intérêt économique général et de favoriser le développement durable et la diversité culturelle ;
- une approche économique plus affinée afin que les aides qui faussent moins la concurrence puissent être approuvées plus facilement et plus rapidement, notamment lorsqu'il est moins facile d'obtenir des fonds sur les marchés financiers ;
- des procédures plus rationnelles et plus efficaces, une meilleure application des règles, une plus grande prévisibilité et une transparence accrue. Les Etats membres doivent aujourd'hui notifier à la Commission la plupart des aides d'Etat qu'ils souhaitent attribuer ;
- un partage des responsabilités entre Commission et Etats membres.

La Commission maintient cependant son opposition aux aides d'Etat en faveur des grandes entreprises en-dehors des régions de la convergence.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AIDES D'ETAT

Financement de la Chaîne française d'information internationale

La Commission européenne a autorisé début juin, le plan de financement de la future Chaîne française d'information internationale (CFII), qui respecte les règles du traité CE relatives aux aides d'Etat. Ce plan implique des aides publiques mais il peut être autorisé, à titre dérogatoire, au titre de financement d'un service d'intérêt économique général. La CFII prendra la forme d'une société commune détenue à parité par France Télécom et TF1, à laquelle sera confiée la mission de diffuser à l'étranger une version française de l'information internationale. Le mécanisme de financement de la chaîne présente des garanties satisfaisantes contre le risque de surcompensation des coûts de service public, par un mécanisme de réutilisation des éventuels bénéfices constatés lors d'un exercice pour les missions de service public lors de l'exercice suivant. La Commission s'est également assurée que le projet présente suffisamment de garanties contre d'éventuels effets anticoncurrentiels accessoires.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



AIDES D'ETAT **Dépollution du Rhin**

Un projet destiné à réduire le niveau de pollution du Rhin va pouvoir bénéficier d'une subvention du gouvernement allemand de 5,7 millions d'€, la Commission européenne ayant donné son accord à cette aide le 9 juin.

Les fonds seront utilisés par la société allemande Solvay Soda pour financer la recherche concernant une nouvelle méthode de production, moins polluante, du carbonate de soude. Le projet que propose Solvay réduira les émissions d'arsenic, de zinc, d'aluminium, de fer, de manganèse, de phosphore, de baryum et de plomb. Il améliorera par ce biais la qualité des eaux du Rhin.

La Commission a décidé que l'investissement de Solvay remplissait toutes les conditions des encadrements des aides à la recherche et au développement, des aides pour la protection de l'environnement et que le projet était pleinement conforme à l'objectif déclaré de l'Union européenne de réduire la pollution de l'environnement. Son autorisation est subordonnée à l'engagement des autorités allemandes de faire régulièrement un rapport à la Commission sur la mise en œuvre du projet.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGENCES DE L'UNION EUROPEENNE **DE** **Inauguration de l'Autorité européenne de sécurité des aliments**

L'Autorité européenne de sécurité des aliments (AESAs) a été inaugurée le 22 juin à Parme en présence du Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, du Commissaire responsable de la santé et de la protection des consommateurs, Markos Kyprianou, du Premier ministre italien, Silvio Berlusconi et du Directeur de l'AESA, Geoffrey Podger.

Instituée en 2002, l'agence fournit depuis le début 2003 des avis et conseils scientifiques indépendants, en particulier dans le domaine de la sécurité des aliments, aux responsables des politiques européennes.

Le Président Barroso a déclaré que la confiance du consommateur constituait la pierre angulaire d'une économie compétitive et que l'Autorité européenne de sécurité des aliments avait un rôle important à jouer dans la promotion de cette confiance. Il a ajouté que les citoyens européens pouvaient être sûrs qu'un niveau maximal de protection des consommateurs et de sécurité alimentaire était garanti partout en Europe grâce à des conseils scientifiques fiables et indépendants.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGENCES DE L'UNION EUROPEENNE **DE** **Création de l'Agence européenne Ferroviaire**

« Grâce à l'expertise technique développée par l'Agence Ferroviaire Européenne, la Commission et les Etats membres pourront agir de façon beaucoup plus efficace pour accélérer la construction d'un espace ferroviaire intégré, interopérable, compétitif et sûr ». Tels ont été les mots de Jacques Barrot, le Commissaire aux Transports, lors de l'inauguration de l'Agence Ferroviaire Européenne (AFE) qui a eu lieu à Valenciennes le 16 juin.

M. Barrot a souligné que l'AFE devra être indépendante, faire preuve d'ouverture et disposer d'experts ayant une bonne expérience du secteur. Il n'a pas manqué de rappeler que les efforts pour rendre le rail plus attractif par rapport aux autres modes de transport devaient être poursuivis, « notamment en ce qui concerne la fiabilité, la ponctualité, la qualité de l'information, et la garantie des données au client, avant et pendant le trajet »

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGENCES DE L'UNION EUROPEENNE **DE** **Nouvelle Agence européenne des frontières**

Le ministre luxembourgeois de la Justice, Luc Frieden, et le commissaire Franco Frattini ont inauguré le 30 juin à Varsovie l'Agence européenne des frontières FRONTEX. Cette agence, qui sera dirigée par le Finlandais Ilkka Laitinen, a notamment pour tâches :

- de coordonner la coopération opérationnelle entre les Etats membres en matière de gestion des frontières extérieures ;
- d'assister les Etats membres pour la formation des garde-frontières et la définition de normes communes.

Dotée d'un budget de 6,28 millions d'€ pour 2005 et d'un peu moins de dix millions d'€ pour le prochain exercice, l'agence disposera d'un effectif de 57 personnes pendant les deux premières années de fonctionnement.

Cette agence est la première implantée dans un des nouveaux Etats membres. Faisant le point sur le travail effectué par la Présidence luxembourgeoise pour « faire de l'Europe un endroit sûr », Luc Frieden a notamment évoqué la mise en réseau des casiers judiciaires, l'accord avec les Etats-Unis sur les passeports biométriques et la concrétisation de l'agence des frontières extérieures.



Il n'a pas manqué d'expliquer l'importance de FRONTEX qui devra contribuer à consolider les frontières extérieures de l'Union en identifiant les faiblesses et en fournissant des conseils pour y remédier.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGENCES DE L'UNION EUROPEENNE DE Proposition d'Agence des droits fondamentaux

En outre, le Commissaire Franco Frattini a profité de l'occasion pour annoncer l'adoption par la Commission de sa proposition de règlement visant à établir une Agence européenne des Droits Fondamentaux. Il espère que son adoption par le Parlement et le Conseil se fera rapidement afin que l'agence puisse devenir opérationnelle au plus tard au début de l'année 2007. Cette agence aura trois missions principales

- l'analyse des données collectées ;
- la fourniture de conseils aux institutions ;
- un travail d'information et de sensibilisation du public.

La future agence devrait disposer à terme d'un effectif de 100 personnes pour un budget s'élevant progressivement de 16 millions en 2007 à 29 millions d'€ en 2013.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

AGRICULTURE Davantage de crédits de développement rural

Le Parlement européen a modifié début juin la proposition de la Commission européenne sur le nouveau Fonds européen agricole pour le développement rural (période 2007-2013), en adoptant à large majorité le rapport d'Agnes Schierhuber (PPE-DE, autrichienne).

Les amendements approuvés permettent notamment d'ajouter au budget du développement rural les montants nécessaires pour les mesures de protection de la nature (programme "Natura 2000").

Les ressources du Fonds européen de développement rural devraient, selon le Parlement, s'élever à 95,75 milliards d'€ pour la période 2007-2013 (88,75 milliards d'€ dans la proposition de la Commission). Sur ce montant, au moins 31,3 milliards d'€ sont affectés aux régions éligibles à l'objectif Convergence. Les parlementaires demandent aussi de revoir à la baisse le budget minimal à allouer à chacun des trois axes. Ils préconisent les taux suivants :

- 10 % pour l'axe 1 « mesures pour renforcer la compétitivité durable de l'agriculture et de la sylviculture »,

- 20 % pour l'axe 2 « gestion de l'espace rural »
- 8 % pour l'axe 3 « amélioration de la qualité de vie et promotion de la diversification ».

Le Parlement est également d'accord avec la Commission pour prévoir un taux minimum de financement de 7 % pour les actions « Leader » mais se prononce contre une réserve de 3 % pour récompenser les Etats membres les plus performants dans les mesures Leader.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ELARGISSEMENT La Commission met en garde la Bulgarie et la Roumanie

Le 3 juin, la Commission européenne a envoyé des lettres d'avertissement à la Bulgarie et la Roumanie mettant en garde leurs gouvernements sur la nécessité de prendre des mesures urgentes dans une série de domaines afin de remplir les critères d'adhésion d'ici le 1er janvier 2007.

La Commission est généralement satisfaite des préparatifs des deux pays pour leur adhésion à l'UE, cependant, certains retards ont été observés dans l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis communautaire dans plusieurs secteurs clé. Les lettres d'avertissement de la Commission concernent les chapitres suivants :

- pour la Bulgarie : libre prestation des services, droit des sociétés, agriculture, environnement, justice et affaires intérieures ;
- pour la Roumanie : libre circulation des marchandises, droit des sociétés, politique de concurrence, agriculture, taxation, environnement, justice et affaires intérieures.

Suite aux échecs des deux référendum sur la constitution, en partie liés aux craintes des citoyens à l'égard de l'élargissement, la Commission a annoncé qu'elle veillera encore plus qu'avant au strict respect des critères d'adhésion par chaque pays candidat.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES 2006 : année européenne de mobilité des travailleurs

A l'initiative du Commissaire Vladimir Spidla, la Commission européenne a annoncé le 30 juin 2005, que 2006 était déclarée « **Année européenne de la Mobilité des travailleurs** ». Dotée d'un budget de 6 millions d'€, elle doit permettre de sensibiliser les citoyens aux avantages du travail à l'étranger ou d'un nouvel emploi.



Il s'agit de la première année européenne axée à la fois sur des questions de mobilité et de travail. Vladimir Spidla a indiqué que « c'est dans cet esprit de mobilité - qui existe depuis toujours - que l'on essaye de faire l'Europe de la mobilité, et ceci dans le cadre du renforcement de la stratégie de Lisbonne ». Il a ajouté que cette mobilité devait être mise en avant dans tous ses aspects, professionnels et régionaux. Se basant sur le rapport Eurostat 2004 sur le marché du travail au sein de l'UE (taux de mobilité professionnelle en 2003), M. Spidla a relevé que :

- le nombre de travailleurs ayant changé d'employeur au cours de la dernière année dépasse rarement les 10 %. Le Danemark bat tous les records avec 12,9 % de travailleurs mobiles ;
- dans 9 pays au moins, ils sont plus de 40 % à avoir occupé un même emploi pendant plus de 10 ans ;
- le pourcentage des Européens résidant dans un pays de l'Union autre que leur pays d'origine se situe aux alentours de 1,5 %.

La faible mobilité des travailleurs dans l'UE est due à des obstacles juridiques, administratifs, culturels, linguistiques et géographiques mais aussi à la méconnaissance des informations et des aides disponibles pour que le travailleur puisse se déplacer dans un autre pays a constaté la Commission. D'ici mi-2006, la Commission fera un rapport sur la mobilité des travailleurs sur base de statistiques actualisées.

Il est à noter que des efforts ont été fait pour créer un environnement favorable à la mobilité des travailleurs : l'instauration de la carte européenne d'assurance maladie ; la création prochaine d'un portail Internet ; l'accélération de la coordination des systèmes de sécurité sociale et en sont des exemples. Sur les 6 millions d'€ du budget annuel, environ 4,3 millions seront consacrés à des projets de sensibilisation à la mobilité, lesquels devront être soumis dans le cadre d'un appel de propositions qui sera lancé en septembre. Le reste de l'enveloppe sera utilisé pour des manifestations de grande envergure comme la Conférence de Vienne sur la mobilité ou la « Job Fair Europe » qui prévoit l'organisation de foires professionnelles dans quelque 100 villes européennes. Des études sur l'impact de la mobilité et des projets d'amélioration des données statistiques sur ce thème seront également prévus. Un prix européen sera décerné à l'organisation dont la contribution à la mobilité professionnelle aura été la plus importante.

Pour plus d'informations :

http://europa.eu.int/comm/dgs/employment_social/

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES 2007 : année de l'égalité des chances pour tous

A l'initiative de Vladimir Spidla, la Commission européenne a adopté sa communication sur une « **Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous** » ainsi qu'une proposition de décision sur « **l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007) - vers une société plus juste** ».

Cette stratégie-cadre et l'Année européenne font suite à une vaste consultation publique conduite en 2004 sur le livre vert concernant l'égalité et la non discrimination pour tous dans une Europe élargie. M. Spidla a expliqué que l'Année européenne devait permettre de donner une nouvelle impulsion à l'application concrète de la législation européenne contre les discriminations, qui rencontre trop de retards et d'obstacles et qui n'est pas suffisamment connue des acteurs de terrain. Ainsi, l'année 2007 sera organisée autour de « **quatre R** » :

- **Règles** : application effective et équivalente des règles de droit ;
- **Représentation** : accroître la représentation de la société civile et des groupes discriminés dans les débats ;
- **Reconnaissance** de la diversité ;
- **Respect** : promotion d'une société cohésive.

Le budget proposé pour l'année 2007 est de 13,6 millions d'€ et couvrira les actions préparatoires en 2006 et diverses actions qui seront entreprises en 2007. En ce qui concerne la stratégie-cadre, M. Spidla a rappelé que la Cour de Justice avait condamné quatre Etats membres (l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne et le Luxembourg) pour ne pas avoir transposé à temps la législation européenne contre les discriminations ethniques ou raciales.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ENERGIE Un pas en avant pour les RTE

Lors de leur dernier Conseil sous présidence luxembourgeoise, le 28 juin dernier, les ministres de l'Energie de l'Union européenne ont adopté à l'unanimité un accord politique sur la position commune du Conseil sur deux propositions législatives importantes :

- la décision établissant des orientations sur les réseaux transeuropéens (RTE) dans l'Europe élargie (la proposition de directive sur les RTE sera cependant soumise à une deuxième lecture en raison de la persistance des divergences entre le Conseil, la Commission et le Parlement) ;

- l'efficacité énergétique : les trois institutions sont d'accord sur la nécessité de promouvoir l'efficacité énergétique qui constitue une priorité politique pour l'Union européenne car tous les Etats membres ont pris des engagements pour atteindre les objectifs de Kyoto, assurer la sécurité de l'approvisionnement et renforcer la compétitivité de l'économie européenne (cependant, les quelques réserves émises par la Commission et le Parlement impliqueront également une deuxième lecture).

Les Etats membres restent favorables à la fixation d'objectifs seulement indicatifs, étant donné que le point de départ des efforts à produire en termes d'économie d'énergie diffère totalement d'un pays à l'autre. En effet, si les pays qui ont déjà fait d'énormes efforts en matière d'efficacité énergétique doivent faire le même pourcentage d'effort contraignant que d'autres qui en ont fait moins, cela pose un problème d'équité. Le ministre français de l'Industrie, François Loos, a rappelé que la France a récemment adopté une nouvelle loi d'orientation sur l'énergie fixant un objectif indicatif d'efficacité énergétique de 2 % par an. Le Commissaire à l'Energie Andris Piebalgs a rappelé que la fixation d'objectifs obligatoires en matière d'efficacité énergétique serait un signal politique fort de l'Europe sur ses engagements face au défi de la durabilité.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

ESPACE **Future politique spatiale européenne**

Sur la base de la communication de la Commission du 24 mai, et lors du 2^{ème} Conseil Espace du 7 juin, les ministres de la Recherche du Conseil de l'UE et les ministres du Conseil de l'Agence spatiale européenne (ESA) ont examiné les premiers éléments de la future Politique spatiale européenne. Le Conseil a discuté des priorités du Programme spatial européen, de l'estimation de ses coûts, de ses modalités, de son financement, des rôles et des responsabilités de l'Union européenne, de l'ESA et des autres parties, ainsi que des principes de politique industrielle concernant la mise en œuvre du Programme. Lors de la conférence de presse finale, le ministre luxembourgeois de la Recherche et président du Conseil de l'UE, François Biltgen, a mis en exergue les conclusions essentielles de la réunion :

- un accord unanime a été trouvé sur la dimension stratégique de l'espace pour l'Union européenne ;
- les deux organes du Conseil Espace se sont définitivement entendus sur la définition de leurs rôles respectifs dans le cadre de la future Politique spatiale européenne. L'UE se chargera de compiler les besoins des utilisateurs de l'espace et de fédérer la volonté politique pour répondre à ces besoins.

Quand à l'ESA, tout en recherchant l'excellence dans le domaine de la recherche scientifique spatiale, elle devra concentrer ses activités sur l'exploration de l'espace et sur les outils essentiels dans ce contexte (développement des fusées et des porteurs, accès à l'espace, connaissance scientifique et technologies spatiales).

Tous les participants à ce 2^{ème} Conseil Espace ont salué son succès et les opportunités que la Politique spatiale européenne offrira à l'Europe et à ses citoyens, que ce soit dans le cadre de la découverte de l'espace ou du développement d'innovations technologiques, qui auront une répercussion sur l'économie et sur la vie quotidienne des Européens.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES **Le système d'information Schengen II**

La Commission européenne a présenté, mercredi 1^{er} juin, trois propositions destinées à créer un système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). D'après Jean-Louis de Brouwer, directeur pour l'immigration, l'asile et les frontières à la Commission, ce système est nécessaire pour permettre la coopération indispensable à la suppression des frontières avec les nouveaux Etats membres. Le système d'information Schengen (SIS) dans sa version actuelle permet l'échange d'informations au sein de la zone sans frontières intérieures. Cette base de données est accessible à toutes les polices afin qu'elles puissent connaître les personnes recherchées ou interdites d'entrée dans l'UE, et les objets et papiers d'identité volés.

La création du SIS II vise avant tout à augmenter la capacité du système pour qu'il puisse fonctionner avec au moins 25 Etats membres. Le SIS permettrait aussi de stocker de nouveaux types de données, notamment relatives aux mandats d'arrêts européens, l'ouverture aux données biométriques, et une meilleure protection des données.

La Commission espère que le SIS II sera pleinement opérationnel dès le premier semestre 2007, pour permettre son ouverture aux nouveaux Etats membres en octobre de cette même année, s'ils remplissent les conditions et sont eux-mêmes prêts à participer au SIS II. Concrètement, trois propositions sont sur la table :

- un règlement établissant les bases du SIS II et les règles pour les refus d'accès au territoire de l'UE ;



- une décision concernant les alertes sur les personnes recherchées ;
- un règlement relatif aux véhicules volés.

Les différentes bases juridiques des traités actuels ont obligé à présenter trois textes. Les deux règlements seront adoptés en codécision avec le Parlement européen, mais la décision uniquement par le Conseil.

La Commission européenne propose d'être gestionnaire du système d'information Schengen dans sa nouvelle version, alors que le SIS est pour l'instant opéré par la France, où il est situé. Le Conseil n'a pas formellement pris sa décision quant au siège définitif du système, mais a tout de même choisi Strasbourg et Salzbourg pour la phase de développement. La Commission évalue à 30 millions d'€ la création du SIS II et indique ne pas savoir à ce stade quels seront les coûts supportés par les Etats membres pour s'adapter à ce nouveau système. Le SIS II aura une capacité trois fois supérieure au SIS I, qui contient à l'heure actuelle entre 10 et 13 millions de données relatives à des personnes interdites d'entrée dans l'UE ou des objets recherchés.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

JUSTICE ET AFFAIRES INTERIEURES **Les Suisses disent oui à Schengen**

Le référendum tenu le 5 juin en Suisse a été un succès. La population a accepté à 54,6 %, sa participation à l'espace Schengen et aux accords de Dublin. Avec Schengen, les frontières seront levées entre la Suisse et l'Union européenne, et la Suisse aura accès à la base de données du système d'information de Schengen (SIS) qui recense véhicules volés et personnes recherchées. Dublin donne la clef pour la répartition de la responsabilité de l'examen et la prise en charge des demandeurs d'asile qui arrivent en Europe.

Les Commissaires européens Franco Frattini et Benita Ferrero-Waldner, chargés respectivement de la justice et des affaires intérieures et des relations extérieures, se sont immédiatement félicités de ce pas important dans les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Néanmoins, le dossier est loin d'être achevé. Les Suisses voteront par référendum le 25 septembre sur la ratification de l'extension de l'accord UE-Suisse sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Or, la Suisse ne peut pas participer à Schengen s'il n'y a pas de libre circulation pour tous.

L'UE devrait donc attendre le résultat du deuxième référendum pour ratifier à son tour la participation de la Suisse à Schengen. Le texte est pour l'instant devant le Parlement européen pour avis, avant d'aller au Conseil.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

PERSPECTIVES FINANCIERES **Constat d'échec au Sommet européen des 16 et 17 juin**

Le Conseil européen des 16 et 17 juin s'est soldé par un constat d'échec, aucun accord sur les perspectives financières 2007-2013 n'ayant pu être atteint. Le manque de volonté politique du Royaume-Uni et des Pays-Bas d'atteindre le compromis nécessaire a révélé la crise profonde que traverse l'Union européenne.

Quant à la Constitution européenne, une pause dans le processus de ratification a été décidée. Les chefs d'Etat et de gouvernements des Etats membres de l'Union européenne se retrouveront au premier semestre 2006 afin de convenir de la suite du processus. Ils ont à ce sujet adopté une déclaration affirmant que « les développements récents ne remettent pas en cause la validité de la poursuite des processus de ratification. Le calendrier de la ratification dans différents Etats membres sera, si nécessaire, adapté à la lumière de ces développements et selon les circonstances dans ces Etats membres ».

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE DE VOISINAGE **Accord de stabilisation et d'association en discussion avec la Serbie-Monténégro**

L'Union européenne est prête à commencer des négociations avec la Serbie-Monténégro sur un Accord de Stabilisation et d'Association (ASA) encore avant la fin de l'année, a annoncé le 16 juin le Commissaire à l'élargissement, Olli Rehn, à l'issue d'un entretien avec le Premier ministre de Serbie, Vojislav Kostunica.

M. Kostunica a souligné que les préparatifs techniques devraient être terminés d'ici la fin de l'année. Son objectif est d'être prêt en octobre, pour le 5^{ème} anniversaire du soulèvement démocratique à Belgrade contre le régime de Slobodan Milosevic. M. Rehn a félicité le gouvernement serbe pour les progrès significatifs accomplis ces derniers mois en ce qui concerne la coopération avec le Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY). Il a ajouté que malgré « l'enlargement blues » qui semble avoir gagné une partie des citoyens et de la classe politique européenne, l'Union européenne voulait et devait maintenir son engagement à l'égard des pays des Balkans occidentaux.



Selon lui, arrêter ou ralentir le processus d'intégration de ces pays serait contre-productif et dangereux pour la stabilité dans la région et dans l'Europe tout entière. Le Premier Ministre serbe a annoncé que son gouvernement allait adopter une stratégie pour préparer la Serbie et Monténégro à l'adhésion à l'Union européenne en 2012.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE DE VOISINAGE **DE Lancement du plan d'action UE/Jordanie**

Le Comité d'association UE/Jordanie réuni le 23 juin à Bruxelles, a marqué la mise en œuvre concrète du « plan d'action » approuvé le 1^{er} juin au titre de la politique de voisinage de l'Union européenne. Les priorités évoquées sont la démocratie, les droits de l'homme, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption mais la question de la politique de sécurité et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme a également été soulignée.

En outre, la coopération envisagée devrait favoriser le rôle de la société civile et des femmes. La Commission et la Jordanie ont achevé leurs négociations sur le volet agricole destinées à assurer une libéralisation partielle des échanges et un meilleur accès aux produits européens sur le marché jordanien, accord qui doit être encore formalisé. La Jordanie a attiré l'attention sur quelques produits sensibles tels que l'huile d'olive ou les fleurs coupées. La Commission a également proposé d'entamer des discussions informelles sur la libéralisation des échanges dans les services, mais elle doit attendre un mandat du Conseil.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

POLITIQUE REGIONALE ET DE COHESION **Danuta Hübner promeut la valeur ajoutée de l'Objectif 2 en France**

Danuta Hübner, Commissaire européenne en charge de la politique régionale, s'est rendue à Bordeaux le 6 juin dernier à l'invitation de M. Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France (ARE).

Elle a participé à un séminaire sur les « **Perspectives financières et la politique de cohésion pour la période 2007-2013** » et visité des projets régionaux cofinancés par les fonds structurels. Cette journée a été l'occasion pour Mme Hübner de faire le point avec les autorités locales françaises sur les négociations budgétaires et législatives et d'exprimer le vœu du maintien de la dynamique actuelle des programmes régionaux français au cours de la prochaine période de programmation.

La participation de la Commissaire au séminaire organisé par l'Association des Régions de France confirme l'importance qu'elle accorde au maintien d'une politique de cohésion en dehors des régions les plus défavorisées d'Europe. Mme Hübner a indiqué que la politique de cohésion se devait de bénéficier à toutes les régions et être à la hauteur des écarts et des besoins de développement de l'Union européenne. Dans les régions de l'Objectif 2, la politique de cohésion est essentielle pour favoriser la reconversion économique des territoires en difficulté et la création d'emplois de qualité. Les trois projets visités, c'est à dire, le centre de ressources scientifique et technique CAPSCIENCES à Bordeaux ainsi que le Laboratoire du Futur RHODIA et la cité SAIGE à Pessac ont confirmé la diversité des besoins des régions françaises.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

RELATIONS EXTERIEURES **Accord de Cotonou révisé**

Aux derniers jours de la Présidence luxembourgeoise Jean-Louis Schiltz, ministre à la Coopération et à l'Action humanitaire du Grand-Duché, s'est félicité, à l'issue de la 30^{ème} session du Conseil des ministres UE/ACP, le 25 juin, de la signature de l'accord de Cotonou révisé pour un partenariat plus efficace entre les 78 Pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) et l'Union européenne.

Ceci alors que la relation UE/ACP était passée par quelques turbulences, suite à la proposition de réforme de l'industrie sucrière présentée par la Commission européenne. M. Schiltz a déclaré à la presse que l'Union européenne était décidée à poursuivre une relation de partenariat durable et solide avec les ACP sur le long terme et que l'éradication de la pauvreté restait l'objectif principal de l'accord.

Victor Borges, Président du Conseil ACP, a estimé que, si les négociations avaient été difficiles, la coopération politique UE/ACP sortait renforcée de cette renégociation : une clause de coopération sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive figure désormais dans l'accord révisé. Aussi, la lutte contre le terrorisme devient «un objectif commun de coopération».

Le Commissaire européen au développement, Louis Michel, a assuré que l'Union fera tous les efforts promis pour financer les projets qui permettront aux partenaires d'atteindre ces objectifs politiques et qu'elle maintiendra son effort d'aide aux Etats ACP. Enfin, il a déclaré qu'il poussera les Etats membres à ratifier dans les 18 mois cet accord de Cotonou révisé.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Le Parlement européen a adopté jeudi 9 juin une résolution sur les relations transatlantiques saluant l'amélioration du climat des relations avec Washington. Selon le Parlement européen, les USA et l'Union européenne doivent renforcer leur coopération en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat Transatlantique (applicable à partir de 2007), en établissant une « communauté d'action » transatlantique pour le renforcement de la sécurité mondiale, en particulier par le biais :

- d'une réforme de l'ONU, et notamment de son Conseil de sécurité ;
- des actions communes de lutte contre le terrorisme international ;
- le développement d'une stratégie multilatérale pour la non-prolifération des armes de destruction massive et l'utilisation de l'énergie nucléaire ;
- la relance des négociations sur le contrôle des armements et du désarmement, dans le cadre de l'ONU et au niveau bilatéral ;
- le processus de paix au Proche-Orient, en accord avec les gouvernements et les peuples de la région et sur la base de la feuille de route du Quartette ;
- un soutien commun au renforcement de la démocratie, de la liberté, des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes au Proche-Orient.

Dans le domaine économique, le Parlement européen se félicite de la récente communication de la Commission qui propose des améliorations dans des domaines tels que la coopération en matière réglementaire, les investissements, la politique de concurrence, les marchés publics, l'aviation, les transports maritimes, les marchés financiers, la libre circulation des personnes et la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Par ailleurs, le Parlement européen a jugé également essentiel que les deux partenaires discutent aussi des sujets sur lesquels il y a encore un désaccord profond, tels que la Cour pénale internationale, le changement climatique, le multilatéralisme ou la situation à Guantanamo. Il s'est également félicité du fait que la Commission propose le renforcement du dialogue entre le Congrès américain et le Parlement européen, ce qui doit être un premier pas vers la création d'une « Assemblée transatlantique »

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Un an après son lancement le 1er juin 2004, plus de 30 millions de citoyens de l'Union européenne détiennent leur carte européenne d'assurance maladie. Ils pourraient être 50 millions cet été. Cette carte, qui remplace le formulaire E111, doit simplifier l'accès aux soins médicaux lors des déplacements dans l'Union. Les dix-neuf pays qui y participent déjà seront suivis par :

- la Lituanie (à partir d'août 2005) ;
- le Royaume-Uni (à partir de septembre 2005) ;
- les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, Malte, Chypre et la Hongrie (à partir du 1er janvier 2006).

Une période transitoire avait été souhaitée par ces Etats, qui ne bénéficiaient d'aucun formulaire d'assurance maladie. Selon un communiqué de la Commission, plus de 14,5 millions de cartes et 2 millions de certificats provisoires de remplacement ont été délivrés dans les six mois après le lancement de la carte. Selon les dernières statistiques, le plus grand nombre de cartes a été délivré en Italie, suivie par la République tchèque, l'Allemagne, la Suède et la Belgique.

Certains pays ont fait des efforts particuliers pour diffuser cette carte. La République tchèque en a délivré une à chaque assuré, et l'a reconnue comme carte nationale. L'Italie a annoncé son intention de distribuer 58 millions de cartes avant fin décembre 2005 et le Royaume-Uni a avancé le lancement de la carte de décembre à septembre 2005. D'autres pays ont facilité la commande de la carte, comme Belgique, Irlande, Luxembourg, Slovaquie, Suède et Norvège, où on peut la commander en ligne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

La Présidence luxembourgeoise a poursuivi les travaux des Présidences irlandaise et néerlandaise concernant la proposition de directive sur les services dans le marché intérieur. Elle a concentré les débats sur les aspects techniques suivants :

- la liberté d'établissement ;
- la qualité des services ;
- l'assistance mutuelle et le contrôle.

Elle n'a pas examiné les éléments fondamentaux du projet de directive, à savoir le champ d'application et la libre circulation des services mais la Commission devrait faire une proposition modifiée, peut-être fin octobre, après la première lecture du Parlement européen.

Jeannot Krecké a indiqué, au nom de la Présidence luxembourgeoise, que les travaux du Conseil visent à répondre à la fois aux craintes, angoisses et questions des citoyens européens et à offrir aux entreprises le grand marché intérieur dont elles ont besoin.

Le chapitre sur la liberté d'établissement prévoit l'assouplissement des règles et des procédures concernant l'accès aux activités de service. Selon le document de la Présidence luxembourgeoise, tous les États membres considèrent comme hautement prioritaire la modernisation de l'environnement administratif. La création de guichets uniques et la mise en place de procédures par voie électronique recueillent un large soutien.

Le chapitre sur la qualité des services prévoit des obligations relatives à l'assurance responsabilité professionnelle et définit un cadre pour le règlement des litiges.

Le débat sur l'assistance mutuelle a confirmé l'importance essentielle d'une coopération efficace entre les États membres. Les améliorations proposées par la Présidence luxembourgeoise ont reçu un vaste soutien, notamment sur deux aspects : les situations et les activités relevant de l'assistance mutuelle ainsi que la définition des responsabilités et des tâches respectives.

Plusieurs obligations d'assistance mutuelle, initialement prévues dans le cas des services transfrontaliers, ont été étendues à la liberté d'établissement. Une disposition particulière relative au contrôle du fonctionnement de la coopération a été introduite afin de limiter le risque que les États membres ne remplissent pas leurs obligations. La formation et l'échange du personnel chargé de l'assistance mutuelle est également envisagée.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION Adoption de l'initiative « i2010 »

La Commissaire Viviane Reding, chargée de la société de l'information et des médias, appelle l'Union européenne à répondre aux défis économiques résultant du développement considérable des technologies de l'information et des communications.

La Commission européenne a adopté son initiative « i2010 », un nouveau cadre stratégique définissant les orientations politiques qu'elle préconise sur cinq ans dans le domaine des TIC. Ces nouvelles technologies offrent une opportunité énorme pour relancer l'économie européenne et répondre ainsi aux objectifs de croissance et d'emploi de l'UE.

L'initiative se focalise sur trois priorités pour les politiques européennes de la société de l'information et des médias, à savoir :

- l'achèvement d'un espace européen unique de l'information encourageant un marché intérieur ouvert et compétitif pour la société de l'information et les médias ;
- le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les TIC, afin de soutenir la croissance et la création d'emplois de qualité. La Commission propose d'augmenter de 80 % le soutien communautaire à la recherche dans les TIC d'ici à 2010 et invite les États membres à faire de même. L'initiative i2010 identifie les étapes à franchir afin d'investir davantage dans la recherche et l'innovation et d'en tirer le maximum de profit, en veillant à inclure dans les projets les petites et moyennes entreprises ;
- l'achèvement d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion, qui soutient la croissance et l'emploi de manière cohérente avec le développement durable et qui donne la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de la vie.

La Commission mettra sur pied en 2007 trois initiatives phares impliquant les TIC pour la qualité de la vie, axés sur les services aux personnes âgées, les voitures « intelligentes » et les bibliothèques numériques.

Pour plus d'informations :
<http://www.europa.eu.int/i2010>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

TRANSPORTS Un milliard d'€ pour Galileo

En adoptant à l'unanimité, le rapport en première lecture de la Hongroise Etelka Barsi-Pataky, la Commission de l'Industrie, de la Recherche et de l'Énergie (ITRE) du Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission d'attribuer 1 milliard d'€ sur la période 2007-2013 au financement des deux dernières phases du système Galileo, qui couvrent les opérations de déploiement et d'exploitation commerciale.

- la phase de définition (phase 1) s'est achevée en 2001 ;
- la phase de développement (phase 2) est actuellement en cours ;



- la phase du déploiement (phase 3) devrait commencer en 2006, et comprendre la construction et le lancement de satellites, ainsi que la mise au point de toute la composante terrestre.
- la phase de l'exploitation commerciale (phase 4) qui démarrera en 2008, concernera la gestion, l'entretien et la mise à jour du système.

Le rapport précise que cette somme n'est qu'indicative étant donné qu'aucun accord sur les perspectives financières 2007-2013 n'a été trouvé. Lorsque celles-ci auront été adoptées, la Commission proposera un ajustement du montant de référence, puis le montant de chaque tranche annuelle sera décidé dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle. Estimant que le projet Galileo pourrait être lucratif, la commission parlementaire a adopté un amendement qui demande à la Commission européenne de prévoir un mécanisme de partage des bénéfices, afin que la contribution de la Communauté puisse être remboursée. Le rapport stipule que l'Autorité de surveillance chargée de délivrer les licences reste propriétaire des droits de propriété intellectuelle et des licences, tandis que les revenus générés par l'exploitation de ces droits reviennent à l'entreprise concessionnaire du secteur privé qui aura été choisie pour la construction et de l'exploitation. Le rapport sera voté en plénière début septembre.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

INSTITUTIONS ET ORGANISATION REGIONALES EUROPEENNES

CONSEIL DE L'EUROPE 50^{ème} anniversaire de la première session plénière de l'Assemblée de l'UEO

Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, s'est rendu à Strasbourg le 23 juin afin de participer aux festivités du 50^e anniversaire de la première session plénière de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), avec le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Terry Davis, qui a été membre de l'Assemblée pendant douze ans. Lors de cet événement, Jaap de Hoop Scheffer a souligné la responsabilité particulière des parlements pour obtenir le soutien du public pour les politiques de sécurité et de défense.

Il a par ailleurs invité les parlementaires à soutenir le processus de transformation des forces militaires, qui doivent pouvoir réagir plus rapidement, être déployées sur une longue distance pour une opération de longue durée. Jaap de Hoop Scheffer s'est adressé à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe réunie en session plénière et a évoqué les différentes activités conduites par l'OTAN, notamment au Kosovo, en Afghanistan, en Irak et au Darfour. Il a une nouvelle fois plaidé en faveur d'une enquête internationale sur les événements tragiques qui ont eu lieu dans l'est de l'Ouzbékistan.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

LANGUES

Le gaélique, future langue officielle de l'Union européenne

Le Conseil Affaires générales a adopté le 13 juin un règlement qui accorde à la langue irlandaise, le gaélique, le statut de langue officielle et de travail de l'Union européenne à partir de 2007, faisant passer le nombre de langues officielles et de travail des institutions européennes à 21. L'ensemble de l'acquis devra donc être traduit en gaélique. Le Conseil a en outre adopté des conclusions autorisant les citoyens européens à s'adresser aux institutions communautaires dans une langue régionale dont le statut est reconnu par la Constitution d'un Etat membre sur tout ou partie de son territoire (ou dont l'emploi en tant que langue nationale est autorisé par la loi), mais qui n'est pas une langue officielle ou de travail de l'Union européenne, comme par exemple le catalan, le basque ou le galicien en Espagne.

Le Conseil considère que, dans le cadre des efforts déployés pour rapprocher l'Union de l'ensemble de ses citoyens, la richesse de sa diversité linguistique doit davantage être prise en considération. Aussi, il estime que la possibilité pour les citoyens d'utiliser des langues additionnelles dans leurs relations avec les institutions est un facteur important pour renforcer leur identification au projet politique de l'Union européenne

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

LOBBYING

Et les Français ?

Les lobbyistes français auprès de l'Union européenne, se sont rencontrés le 31 mai lors d'une conférence, afin de s'interroger et de débattre sur le rôle et l'image de leur profession. Il en est ressorti que le rejet de la France du projet de traité constitutionnel rend d'autant plus primordial le développement d'une véritable culture européenne des lobbies français et de nouvelles stratégies d'influence auprès des institutions européennes.



C'est ainsi que la parlementaire européenne Françoise Grossetête a invité les lobbyistes français à développer une vraie culture européenne, à monter des réseaux et à se faire entendre de façon permanente.

Christian Masset, Représentant permanent adjoint de la France auprès de l'UE, a déclaré qu'il faut en finir avec l'obsession de la singularité française et a énuméré quatre éléments clés d'un lobbying efficace :

- le respect du rôle de tous les acteurs ;
- la confiance en soi ;
- le jeu collectif ;
- l'ouverture aux autres.

Il a également cité quelques résultats notables de la présence française auprès de l'UE :

- l'implication accrue des députés européens de nationalité française dans le débat politique européen ;
- le rôle actif de think-tank, tels « Confrontations » ;
- la présence des 22 Français membres de cabinets de Commissaires européens.

Selon Stéphane Desselas, Directeur associé d'Athenora Consulting, les Français ne sont pas incapables de pratiquer un lobbying européen efficace, mais ils doivent surmonter les handicaps d'une culture faiblement euro-compatible.

Dans le cadre de son initiative pour la transparence, la Commission a mis en place un groupe interservices qui évaluera l'impact du code de conduite qui régit ses relations avec les lobbies, et elle publiera une communication à ce sujet en septembre ou octobre de cette année.

[Retour sommaire / Retour début](#)

PARLEMENT EUROPEEN

Salaire des députés européens

Le 23 juin, les eurodéputés ont adopté à une large majorité, un projet de statut, en souffrance depuis 25 ans. Désormais tous les députés européens se verront attribuer une rémunération mensuelle uniforme de 7.000 € financée sur le budget européen. Jusqu'alors, les eurodéputés étaient payés par les parlements de leurs pays d'origine, touchant généralement les salaires de leurs homologues nationaux.

Avec l'élargissement, ces disparités déjà importantes (2.600 € brut pour un Espagnol, 5.200 pour un Français et 11.000 pour un Italien) sont devenues considérables, un Letton ne gagnant par exemple que 980 € et un Tchèque 2.000. Le nouveau système prévoit en outre que les salaires seront taxés aux mêmes taux que pour les fonctionnaires européens ; ces taux étant généralement inférieurs aux taux d'imposition nationaux. De plus, les députés européens recevraient une participation à un fonds de retraite et à une assurance maladie, sur le budget communautaire.

En contrepartie, les frais des députés européens seraient remboursés sur la base de justificatifs. Ce changement mettrait un terme au système actuel par lequel les députés européens peuvent réclamer le remboursement du billet d'avion plein tarif pour un voyage en classe économique qui leur est réservé, depuis leur circonscription jusqu'à Bruxelles ou Strasbourg, sans avoir à présenter de justificatif. Ce système permet aux députés européens de gonfler leur salaire s'ils trouvent un moyen de voyager à meilleur marché sans avoir à emprunter le vol qui est prévu pour eux.

[Retour sommaire / Retour début](#)

